

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Article 1 : Champ d'application des conditions générales de vente

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après dénommées « CGV »), régissent les relations contractuelles (ci-après dénommées « le Contrat ») entre la Société (ci-après dénommées « la Société »), et ses clients ci-après dénommés « le Client », et concernant la fourniture de prestations de services d'analyses ou d'étude de R&D (ci-après « Prestation »).

Article 2 : Durée et validité des devis

Toute demande de Prestations sollicitée par le client donne lieu à l'émission d'une offre écrite par la Société (ci-après dénommée « le Devis ») sur support papier (fax ou courrier) ou sur support électronique, à laquelle sont jointes les présentes CGV.

La signature du devis ou l'accord donné sur celui-ci par le client suppose la consultation et l'acceptation expresse des présentes conditions générales de vente pleine et entière sans restriction ni réserve, sans toutefois que cette acceptation soit conditionnée par une signature manuscrite de la part du client.

Il vaut passation de commande. Le Devis mentionne sa durée de validité. A défaut de réception de l'accord écrit du client sur ce Devis avant l'expiration de ce délai, la Société ne pourra être tenue d'exécuter la prestation selon les modalités figurant au devis.

Article 3 : Contenu des devis

Chaque devis établi par la Société comprend un prix hors taxes et un prix toutes taxes comprises, libellés en euros. Le prix Hors Taxes est intangible, et toute modification de la nature et/ou du taux des taxes viendra modifier le prix toutes taxes comprises.

Ces prix sont valables pour les prestations figurant au devis.

Toute prestation complémentaire fera l'objet d'un autre devis, ce qui entrainera un complément de facturation.

Article 4 : Règlement

L'acceptation du devis établi par la Société entraîne l'obligation de régler un acompte fixé au moment de l'établissement du devis dès son acceptation. A défaut de paiement de l'acompte dans un délai de 30 jours suivant la réception de l'accord du client, la Société se réserve le droit de ne pas poursuivre l'exécution du contrat ou d'appliquer une taxe de 10% du montant total du contrat.

La facture du solde sera émise et transmise au client en même temps que le rapport contenant le compte-rendu des prestations. Cette facture devra être réglée dans un délai de 30 jours suivant sa réception. A défaut, la Société appliquera le taux d'intérêt de la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de dix points conformément aux dispositions du Code de commerce.

Toutefois, en fonction de circonstances nouvelles survenant après l'acceptation du devis, la Société pourra être amenée à solliciter une augmentation de l'acompte prévu au devis.

Article 5 : Engagements des parties

La Société s'engage à assurer les meilleurs soins à la prestation objet du devis accepté par le client. La société s'engage à ne pas diffuser à des tiers les résultats analytiques du client.

Le client s'engage à fournir à la Société des échantillons dans un état qui permette la préparation sans difficulté des analyses.

La Société pourra procéder à un examen préalable des échantillons pour en vérifier l'état avant de réaliser les analyses. S'il ressort de cet examen préliminaire que la réalisation des analyses n'est possible qu'à des conditions différentes de celles initialement envisagées dans le Devis - par exemple si les échantillons sont mélangés à des substances ou matériaux étrangers non signalés par le Client ou s'ils sont dans un état dégradé- la Société pourra résilier de plein droit le Contrat et exiger le paiement des Prestations déjà effectuées.

En cas de défaut de qualité ou de quantité de l'échantillon, la Société se réserve le droit de refuser l'exécution de la prestation ; Le Client dûment informé pourra procéder à la transmission d'un nouvel échantillon. Le Client doit s'assurer, et garantit, qu'aucun échantillon ne représente un danger, y compris sur son lieu de prélèvement, pendant le transport, dans le laboratoire ou autre. Le transport des échantillons jusqu'aux locaux de la Société est sous la responsabilité du client. Les échantillons ne sont pas restitués par TWISTAROMA, sauf exigence particulière du client formulée au moment de la commande.

Les Parties s'engagent à s'informer mutuellement des éventuelles difficultés qu'elles rencontreraient dans l'exécution du contrat.

Article 6 : Propriété intellectuelle

La Prestation et chacun des éléments qui la composent (tels que, notamment marques, logos, photographies, images, illustrations, textes) rédigé par la Société à l'issue de sa mission est protégé en tant que tel par le droit d'auteur.

LE TRANSFERT DE PROPRIETE ET LE DROIT D'UTILISATION DE NOS PRODUITS, EQUIPEMENTS, LOGICIELS, TRAVAUX, RAPPORTS D'ANALYSE EST SUBORDONNE AU PAIEMENT INTEGRAL DE LEUR PRIX.

Dans l'hypothèse où le Client souhaiterait publier, représenter, reproduire ou, de façon générale, diffuser sous quelque forme que ce soit, sur quelque support que ce soit, le rapport d'analyse, il devra préalablement interroger la Société, laquelle sera libre de déterminer si elle peut être ou non identifiée.

Dans tous les cas, que la diffusion du rapport d'analyse permette ou non d'identifier société TWISTAROMA, le Client garantit la Société contre toutes les conséquences, de quelque nature que ce soit, d'une diffusion du rapport d'analyse, notamment dans l'hypothèse où elle porterait préjudice à un tiers ou à la Société, et couvrira la Société de tous dommages et intérêts qui lui seraient dus en réparation du préjudice subi ou que la Société serait contrainte de verser à un tiers, en réparation du préjudice consécutif à cette diffusion.

Article 7 : Rupture du contrat

Si l'une ou l'autre des parties décide de mettre un terme au contrat avant la réception du rapport contenant le compte-rendu de la prestation, elle devra en aviser son co-contractant par courrier recommandée avec accusé de réception.

La Société transmettra alors au client une facture correspondant aux prestations réalisées et à 50% des prestations restant à effectuer au jour de la rupture du contrat que le client s'engage à régler dès réception.

Article 8 : Analyses

La Société se réserve le droit d'annuler toute commande d'un client avec lequel il existerait un litige relatif au paiement d'une commande antérieure, ou qui solliciterait une analyse de matières dont la nature ou la provenance lui semblerait douteuse.

Dans la fourniture de sa Prestation, la Société ne sera tenue d'une manière générale que d'une obligation de moyens. Elle fera de son mieux pour fournir des résultats exploitables par ses clients, mais ne fournissant qu'une analyse ou des recherches, elle ne peut garantir la mise en exploitation de celle-ci.

La Société ne délivre pas les fichiers bruts des analyses effectuées sauf exception dûment justifiées.

Les résultats et rapports s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu au laboratoire.

Article 9 : Droit applicable/Litiges

Les prestations réalisées par la Société sont soumises au droit français. Tout différent lié à l'exécution des prestations, à l'interprétation ou à la validité des présentes conditions générales sera soumis aux juridictions compétentes dans le ressort du siège social de la société TWISTAROMA.

Article 10 : Responsabilité

La responsabilité de la Société ne pourra pas être mise en œuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes conditions générales de vente découle d'un cas de force majeure, à titre d'exemple les conséquences liées à la pandémie de la COVID-19 sont considérés ici comme un cas de force majeure. La force majeure et ses conséquences (confinement, fermeture administrative et/ou sanitaire) s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code civil.